

Aéroclub de Colmar

Conseil d'Administration du 2 novembre 2022

Présents : Stéphane Wagner, Arnaud Grillot, Hélène Toutain, Jean-Philippe Sager, Jean-Pierre Conrad, Dominique Gazeau, Jean-Marc Pagies, Philippe Dufour

Excusés : Hubert Durlwanger, Aimé Heideier, Eric Schnell, Marc Gilg

1 – Acquisition de l'Evektor

Lors de la précédente séance du 26 octobre 2022, le Président a proposé l'acquisition de l'Evektor loué au club puis mis en vente par son propriétaire. Les principales données économiques sur le sujet ont été présentées au Conseil d'administration en vue d'une décision.

Les Administrateurs ont été appelés à se prononcer par mail du 28 octobre sous la forme d'une consultation sur le site Doodle. La question posée était : « Etes-vous favorable à l'acquisition de l'Evektor »

La consultation a été clôturée le 31 octobre. Sur les quinze Administrateurs destinataires du mail, douze ont répondu. Toutes les réponses enregistrées étaient favorables.

Au vu résultat du vote, le Président a confirmé la décision d'achat au vendeur. Ce dernier a immédiatement édité les documents de vente avec pour date d'effet le 2 novembre 2022. Il a été convenu de mettre fin à la location au 31 octobre.

En contrepartie le Conseil d'administration a approuvé l'arrêt immédiat d'exploitation du Cessna 152. Les quelques heures de potentiel moteur restantes sont mises à disposition d'un futur acheteur pour l'essai et le convoyage de l'avion. L'assurance a été clôturée. Elle sera remplacée par une assurance minimum couvrant les risques au sol.

Un rendez-vous a été pris avec le Crédit Mutuel pour négocier le financement de l'Evektor.

Les prêts à taux 0% de la FFA et du Comité Régional sont conservés en réserve, mais il présentent l'inconvénient d'un amortissement sur une courte durée (5 ans) ce qui chargerait la trésorerie du club. Ils seront mobilisés si la banque ne veut pas couvrir la totalité du financement.

Le vendeur nous propose également la fourniture d'une hélice Duc Swirl 3L pour un prix de 3 300,00 € HT.

Les éléments de comparaison sont :

- hélice actuelle : visite toutes les 500 heures et potentiel avant révision générale (TBO) de 1000 heures
- hélice Swirl 3L : pas de visite 500 heures et TBO 2000 heures, vitesse majorée de 10 kts

Ce dernier point reste en instance.

2 – Vente du Cessna 152

Les prix demandés pour la révision générale ou l'échange standard du moteur en fin de potentiel ont conduit le club à renoncer à poursuivre son exploitation. C'est une des raisons de l'achat de l'Evektor.

Le Conseil d'administration en tire les conséquences en prononçant la mise en vente du Cessna. Il y a des acheteurs potentiels parmi les pratiquants des compétitions de pilotage de précision et de rallye aérien car le Cessna 152 est l'avion qui se prête le mieux à ce type de discipline (visibilité latérale, atterrissage de précision).

3 – Préparation des Journées Portes Ouvertes JPO 2023

Calendrier

Les JPO sont programmées les samedi 13 et dimanche 14 mai 2023.

Programmation des activités

Hélène et Arnaud font part de la proposition d'un pilote privé pour les vols d'initiation en hydravion. Basé à Saint Flour, il a déjà fait des vols à partir du lac de Gérardmer.

Avant de donner suite à sa proposition, il faudra le contacter pour

- connaître les coûts
- connaître les possibilités de vol en hydravion en Alsace (sites praticables, régime des autorisations).

Le Président a déposé une demande en ligne pour une animation auprès de l'Armée de l'Air et de l'ALAT.

Pour l'Armée de l'Air les animations possibles sont le passage en vol d'un Alphajet ou d'un A400 M, l'exposition au sol d'un avion école ou un car podium. Pour l'ALAT, cela pourrait être le passage en vol d'un hélico de type Tigre, Caïman ou Gazelle ou l'exposition en statique d'un PC6.

Les réponses seront fonction des disponibilités et du nombre de demandes.

Le Président
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général
Philippe Dufour